



Rupture conventionnelle, déménagement, enceinte

Par **carowitness**, le 13/01/2015 à 20:03

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis dans la bonne rubrique car mon cas est assez compliqué.

Voici la situation :

Mon mari et moi habitons en Eure et loir, nous sommes tous les deux en CDI depuis 3 ans.

Il souhaite faire une formation sur deux ans qui se déroule dans notre ville d'origine (a 5h d'ici). Pour cela, il a fait appelle au CIF pour être rémunéré durant la 1ere année.

Les chances que ca soit accepté sont minces, aussi sa conseillère lui a suggéré de faire sa formation tout en étant au chômage, ce qui nous permettrait de rentrer dans notre région.

Dois je faire une rupture conventionnelle avec mon patron sachant qu'en plus nous souhaitons un bébé dans les mois à venir.

Quelles aides pourrais-je obtenir ?

Merci de m'éclairer

Par **P.M.**, le 13/01/2015 à 21:25

Bonjour,

C'est vous qui prenez les décisions mais je ne vois pas en quoi une rupture conventionnelle réglerait le problème sachant d'autre part que ce n'est pas vous qui pouvez la faire mais qu'elle résulterait d'un commun accord avec votre employeur...

Par **carowitness**, le 13/01/2015 à 21:51

Merci pour votre réponse. C'est bien pour ça que je poste un message sur ce forum. Je ne

sais que faire dans cette situation. Pourriez vous me donner davantage d'informations svp ?

Si mon employeur n'accepte pas la rupture conventionnelle je me vois contrainte de démissionner enceinte...

Par **P.M.**, le **13/01/2015** à **23:35**

Mais pour régler le problème de votre mari, que vous arriviez à conclure une rupture ou que vous démissionniez, il faudrait que vous trouviez du travail dans l'autre région pour qu'il puisse démissionner et que ce soit considéré comme légitime afin d'être indemnisé par Pôle et qu'il réussisse à se faire agréer la formation...